



## Formulaire de consentement à la parution du nom du parent décédé dans le journal municipal « Le Lion et l'Alérion »

La mairie de Pagny-sur-Moselle vous propose de faire part du décès de votre parent dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.

M. Mme<sup>1</sup> ..... accepte qu'une information relative à l'événement actuel d'état civil, déclarée ce jour, soit publiée dans le bulletin municipal, en l'occurrence, le décès M. Mme<sup>2</sup> ..... à la date du .....

Fait le ..... à .....

Signature du parent

---

<sup>1</sup> Rayez la mention inutile

<sup>2</sup> Rayez la mention inutile

---

### Hôtel de Ville

1 rue des Aulnois

54530 PAGNY-SUR-MOSELLE

Tél. : 03.83.81.71.18 - Fax. 03.83.81.58.44

Courriel : [accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr](mailto:accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr)

### Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi 9h/12h – 15h/17h30

Service Urbanisme **SUR RDV UNIQUEMENT**

Samedi (semaines impaires) 10h/12h (permanence Accueil/Urbanisme)

Site internet : [www.pagnysurmoselle.fr](http://www.pagnysurmoselle.fr)



Parc  
naturel  
régional  
de Lorraine

La MAIRIE de PAGNY SUR MOSELLE n° SIRET 21540415300011, représentée par Monsieur René BIANCHIN, son Maire est le responsable de traitement des données collectées dans le cadre du bulletin municipal nommé Le Lion et l'Alérion.

L'utilisateur est notamment informé que conformément à l'article 32 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qu'il communique par les formulaires présents sur le site internet [www.pagnysurmoselle.fr](http://www.pagnysurmoselle.fr) sont nécessaires afin de fournir les réponses et/ou les services adaptés à sa demande et sont exclusivement destinées aux services en charge de répondre à sa demande.

Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, ainsi qu'aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entré en application à compter du 25 mai 2018, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent. Il bénéficie en outre d'un droit à la limitation d'un traitement le concernant ainsi qu'à la portabilité de ses données. Il peut également, pour motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits peuvent être exercés par l'utilisateur sur simple demande, soit par voie électronique en écrivant à : [accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr](mailto:accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr), soit par courrier postal en écrivant à l'adresse suivante : MAIRIE de PAGNY SUR MOSELLE – 1 rue des Aulnois – 54530 PAGNY SUR MOSELLE. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit. Ce justificatif ne sera pas conservé au-delà du temps nécessaire à l'exercice du droit demandé.

Pour toute autre question ou requête concernant la protection des données personnelles, le Délégué à la Protection des Données de la MAIRIE de PAGNY SUR MOSELLE peut être contacté via le formulaire situé à l'adresse internet suivante : <https://www.agirhe.cdq54.fr/TDB/rqpd.aspx>



**Hôtel de Ville**

1 rue des Aulnois

54530 PAGNY-SUR-MOSELLE

Tél. : 03.83.81.71.18 - Fax. 03.83.81.58.44

Courriel : [accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr](mailto:accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr)

**Horaires d'ouverture de la mairie**

Du lundi au vendredi 9h/12h – 15h/17h30

Service Urbanisme **SUR RDV UNIQUEMENT**

Samedi (semaines impaires) 10h/12h (permanence Accueil/Urbanisme)

Site internet : [www.pagnysurmoselle.fr](http://www.pagnysurmoselle.fr)